



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis n°18/17

« Demande d'un crédit de CHF 249'000.- pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux »

Connexion par fibre optique et antennes Wifi pour tous les bâtiments communaux

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du préavis n° 18/17 s'est réunie le mercredi 10 janvier 2018 à 20h00 à la salle des combles de la Maison de Commune dans la composition suivante :

Président : Monsieur Yves Dijamatovic (ASSE)
Membres : Messieurs David-André Knüsel (ASSE)
René Walpen (ICD)
Stefano Spaccapietra (ASSE)
Rapporteur : Monsieur Cyril Golaz (ICD)

La Municipalité était représentée par Monsieur Marcel-A. Panzera, accompagné de Monsieur Lionel Mayerat, informaticien. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications détaillées.

Déroulement

Monsieur Marcel-A. Panzera rappelle l'origine de ce préavis en début de séance. Monsieur Lionel Mayerat, responsable du service informatique de la commune de Prilly, prend ensuite la parole et donne des explications concernant le réseau informatique ainsi que les besoins de l'administration communale. Il a répondu à différentes questions techniques et financières de la commission, ce qui a permis de mieux comprendre le contenu de ce préavis. Il est à noter que le service informatique de la commune de Prilly assure le support technique du réseau de la commune de St-Sulpice depuis 15 ans.

La commission a ensuite repris la discussion du préavis dans son ensemble.

Introduction

Ce préavis a déjà été initié plusieurs fois durant la précédente législature mais jusqu'à maintenant, il n'avait jamais atteint le stade de dépôt de préavis au Conseil. Dès avril 2017, Messieurs Panzera et Mayerat ont débuté des investigations afin de déterminer les besoins en informatique de l'administration communale. Ils se sont rapidement rendu compte que la bande passante actuellement en place (4 Mb) vieille de plus de 15 ans ne satisfaisait plus les besoins de la Commune. En effet, celle-ci pénalisait les développements nécessaires de l'administration et empêchait une optimisation des moyens de communications. En 2015, Les serveurs communaux ont été renouvelés. Puis, lors de la rénovation du bâtiment des Crêtes (Centre 60), de la fibre optique a été installée entre ce bâtiment et la Maison de Commune (Centre 47) afin d'avoir un assez haut débit interne de données. Ce préavis est la 3^{ème} étude concernant une liaison par fibre optique, les deux premières n'ayant jamais été terminées.

Analyse du préavis par chapitre

1. Préambule

La commission tient à indiquer à quel bâtiment communal correspond les numéros de la « Rue du centre » pour plus de clarté :

- Rue du Centre 47 : Maison de Commune
- Rue du Centre 60 : Maison des Crêtes
- Rue du Centre 59 : Auberge communale et salle du Conseil

Le terme « mise à jour » dans la dernière phrase signifie ici « remplacement » des anciennes installations.

2. Situation actuelle

Au vu de la capacité actuelle (4 Mb) de la ligne cuivre du RCV (réseau cantonal vaudois), gérée par Swisscom, connectée à St-Sulpice et des besoins de l'administration communale, la Commission comprend bien que la Commune doit moderniser ses installations informatiques par de la fibre optique. Actuellement, la situation est telle que le site internet doit être dégradé pour pouvoir le visualiser et ceci n'est qu'un des nombreux exemples que la commission a découvert. Pour résumer, le réseau n'est pas assez performant pour le dispositif informatique déployé et utilisé par l'administration communale.

De plus, la possibilité de le réaliser en partenariat avec le Canton de Vaud afin de relier le bâtiment cantonal du Laviau (DGE) est une belle opportunité qui permettra de partager les coûts. Historiquement, le bâtiment du Bochet 1 (ancienne caserne des pompiers) a été connecté dans les années 80 sur le réseau cantonal. Un tube a déjà été installé entre le collège des Pâquis et le Bochet 1 lors de la construction de l'école afin d'éviter des travaux de génie civil supplémentaires (le coût a été pris en charge dans les divers pour un montant de 1500.-). Il suffirait juste de tirer la fibre optique si l'école devait être connectée au réseau interne de l'administration communale.

Swisscom a fait une offre à la Commune qui serait d'environ 6000.- à 9000.- par mois pour une connexion de 100 Mb. Cependant, cette offre n'a pas été retenue car l'administration désire un réseau interne plus sécuritaire. Le Canton ne désire plus travailler en collaboration avec Swisscom compte tenu des coûts demandés. Le Canton est donc intéressé à réaliser une liaison commune avec la Commune tout en gardant chacun son réseau de fibre optique séparé.

Des questions ont été adressées à la Municipalité par M. Hans-Jörg Hirsch, lors de la séance du Conseil du 13 décembre dernier, celui-ci a transmis ses questions à la Commission :

- Quels postes/services et à quels emplacements de notre administration communale ont besoin de transmettre des volumes de données suffisamment importants pour nécessiter 1Go/sec de bande passante, qui serait mis à disposition par la fibre optique proposée ?

Réponse de M. Panzera : Le service technique utilise énormément de plans de bâtiments en ligne. De plus, l'administration aimerait donner aux Municipaux ainsi qu'aux employés la possibilité de travailler chez eux. Cela nécessite donc un partage de fichiers conséquents.

- Il faudra expliquer en détails pourquoi la déchetterie et l'Auberge Communale ont besoin d'une connexion internet à haut débit ?

Réponse de M. Panzera : Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de l'Auberge Communale mais de la salle du Conseil. Cette connexion permettrait aux conseillers d'être connecté lors des séances et ainsi de pouvoir visualiser les documents sur un support informatique. Pour ce qui est du bâtiment du service de voirie, il faut savoir que la voirie utilise aussi un certain nombre de plans communaux qui utilisent beaucoup le réseau.

- Le WIFI public gratuit, proposé sur la place publique, quel en est le besoin ?

Réponse de M. Panzera : Le Wifi public fait partie des demandes d'amélioration des services communaux par la COGEFI. Celui-ci est quand même grandement demandé par les jeunes n'ayant pas d'abonnements mobiles permettant de disposer d'une grande quantité de données mobiles.

- Il manque l'analyse des technologies alternatives. D'autres options que de poser une fibre pourraient être d'utiliser comme l'infrastructure du câble (Cablecom) ou la téléphonie mobile.

Réponse de M. Panzera : L'infrastructure du câble nécessiterait l'utilisation d'abonnements auprès d'opérateurs et rendrait la Commune dépendante de ces opérateurs tout en n'ayant aucun contrôle de la sécurité de ce réseau.

- A mon avis, la commune aurait besoin d'une connexion rapide surtout au centre du village et éventuellement à l'école. Il n'y a pas de vrai besoin ni à l'auberge, ni à la déchetterie. De combien se chiffrerait un projet ainsi réduit jusqu'à la maison de la commune ?

Réponse de M. Panzera : Il n'est pas possible de déterminer les coûts d'un projet réduit en l'état actuel des choses car le Canton ne participerait plus financièrement et ne renouvelerait pas, à sa charge, le nœud du Bochet 1.

3. Objectifs

L'objectif de la Municipalité est d'interconnecter tous les bâtiments avec une bande passante privée (fibre optique) afin d'améliorer les capacités informatiques, téléphoniques et le wifi privé de la Commune. Le futur réseau devrait disposer d'une connexion minimum de 100 Mb. Le bâtiment du Bochet 1 (ancienne caserne des pompiers) sera le nouveau nœud cantonal de la région pour la commune. La liaison fibre optique du canton débutera à partir de ce bâtiment et sera certainement connectée depuis le réseau de l'université de Lausanne. Il n'y aurait pas de ligne prioritaire entre les différentes fibres optiques. Elles seront chacune indépendantes.

Cette nouvelle connexion permettra d'éviter d'intégrer des abonnements avec d'autres fournisseurs (par exemple : Swisscom). Le téléphone ainsi que tous les moyens de communications pourront intégrer cette fibre optique. La commune pourra ainsi disposer d'un réseau sans fil sécurisé étant donné qu'il sera connecté au réseau interne en fibre optique et elle pourra aussi proposer un Wifi public protégé aux Serpelious sur la zone se trouvant proche de la maison de Commune. Cette zone pourrait peut-être être étendue jusqu'à l'espace 52. Les coûts pour la pose de ce potentiel nouveau Wifi public ne sont pas compris dans ce préavis. Ce Wifi public pourra être accessible à tous. Il faudra se connecter avec son numéro de téléphone afin de recevoir un code d'accès pour se connecter. Le Wifi sera protégé par un pare-feu qui permettra un filtrage des données. Ce système a déjà été testé avec succès à Prilly.

La commission rappelle que l'objectif n'est pas de permettre d'offrir du réseau internet aux habitants du village mais bien de permettre à l'administration d'améliorer son réseau informatique.

Cette modernisation de la connexion informatique permettra de développer des guichets virtuels afin de décharger la réception communale. La gestion financière des garanties de la location des salles communales pourra se faire via internet par carte de crédit. Cela permettra également de pouvoir utiliser un logiciel performant afin de gérer les heures des employés communaux. Toutes les communications transiteraient donc par la fibre optique. Il existe d'autres avantages tels que la possibilité de connecter l'école et l'utilisation de vidéo surveillance dans des lieux critiques grâce à cette nouvelle fibre optique. Marcel-A. Panzera a tenu à préciser que si la pose des caméras devait se faire dans le futur, celle-ci est très réglementée et des caméras ne pourront pas être installées n'importe où.

Grâce à ce nouveau réseau, l'efficacité du personnel sera optimisée. En effet, la gestion des heures pourra mieux être contrôlée. La gestion électronique des documents sera elle aussi grandement améliorée. Avec ce réseau, il sera aussi possible de fournir à toutes les conseillères et tous les conseillers communaux une adresse mail du type « @st-sulpice.ch ».

4. Déploiement

Monsieur Marcel-A. Panzera nous a précisé que la liaison au Bochet 1 depuis l'UNIL n'était pas définitive et qu'une connexion au réseau de la Romande Energie S.A. qui se ferait depuis le nœud cantonal de Morges pouvait être réalisable.

Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, la commission précise qu'au 4^{ème} paragraphe, le bâtiment du service technique correspond au bâtiment du service de voirie communal.

La Commission propose d'utiliser les tubes existant déjà au pied des candélabres afin de diminuer les travaux de génies civils entre le Bochet 1 et la Maison de Commune.

En cas d'acceptation de ce préavis, les travaux nécessiteront 2 à 4 mois de génie civil et entre 1 et 2 semaines de travaux informatiques. Le nouveau Wifi dans la salle du Conseil sera disponible dès l'exécution du préavis.

5. Coûts

Pour une bonne compréhension des coûts, quelques précisions sont nécessaires :

- Le titre « Fourniture » correspond aux câbles et divers tuyaux
- Le titre « Travaux » correspond à toute la partie hors génie civil
- Le terme « Génie civil » correspond aux fouilles et autres travaux de terrassements.

Les ingénieurs réalisant le service de mise en place viennent de l'entreprise Telecom Systems S.A. et le SIP est le service informatique de Prilly.

Pour ce qui est de la licence WINSRV2012, elle sera certainement remplacée par une licence WINSRV2016. Les coûts pérennes de ce projet comprennent essentiellement le service de maintenance de ce futur réseau

La commission tient à rappeler que tant que le budget 2018 n'a pas été validé par le Conseil, les montants ne peuvent pas être investis. Cela signifie que ce préavis peut en l'état être validé ou non par le Conseil mais ne pourra être mis en application en cas d'acceptation que si le budget 2018 est accepté.

6. Conclusions

La Commission remercie une fois encore le Municipal Marcel-A. Panzera ainsi que Monsieur Lionel Mayerat pour la discussion et les échanges qui lui ont permis de se forger un avis clair sur ce préavis.

Après concertation, la commission considère qu'il n'existe pas d'alternative technologique permettant une connexion informatique aussi performante et sécuritaire dans un futur proche. Elle considère que le crédit demandé est correct pour cette modernisation de la connexion informatique et bénéficierait de l'investissement de l'Etat de Vaud pour la pose d'une fibre de l'UNIL jusqu'au Bochet 1, ainsi que de la connexion avec les bureaux de la DGE, Division Biodiversité et paysage, plus communément appelé « Faune et nature du Laviau ».

La commission prend acte du fait que le montant du préavis n'impacte pas le budget 2018 car il s'agirait d'un montant prélevé au fond de réserve mentionné en page 6 du préavis 18/17.

Ce préavis est en relation avec le plan d'investissement, proposé par la municipalité pour l'an 2017 et suivant le plan de législature 2016-2021, visant à se projeter dans l'avenir avec entre autres un guichet électronique, un Wifi public ainsi qu'une amélioration de la sécurité informatique de nos systèmes dans nos bureaux communaux. Il est aussi en relation avec une demande de la COGEFI dans le rapport sur le budget 2017, préavis 13-16, en page 9, point B

C'est à l'unanimité moins une abstention que la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis n°18/17.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de St-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 18/17 ;
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 249'000.- pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux ;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par prélèvement sur la provision « aménagements généraux », dont le solde est de CHF 7'687'842.35 au 31.12.2016.

Au nom de la Commission

Le Président

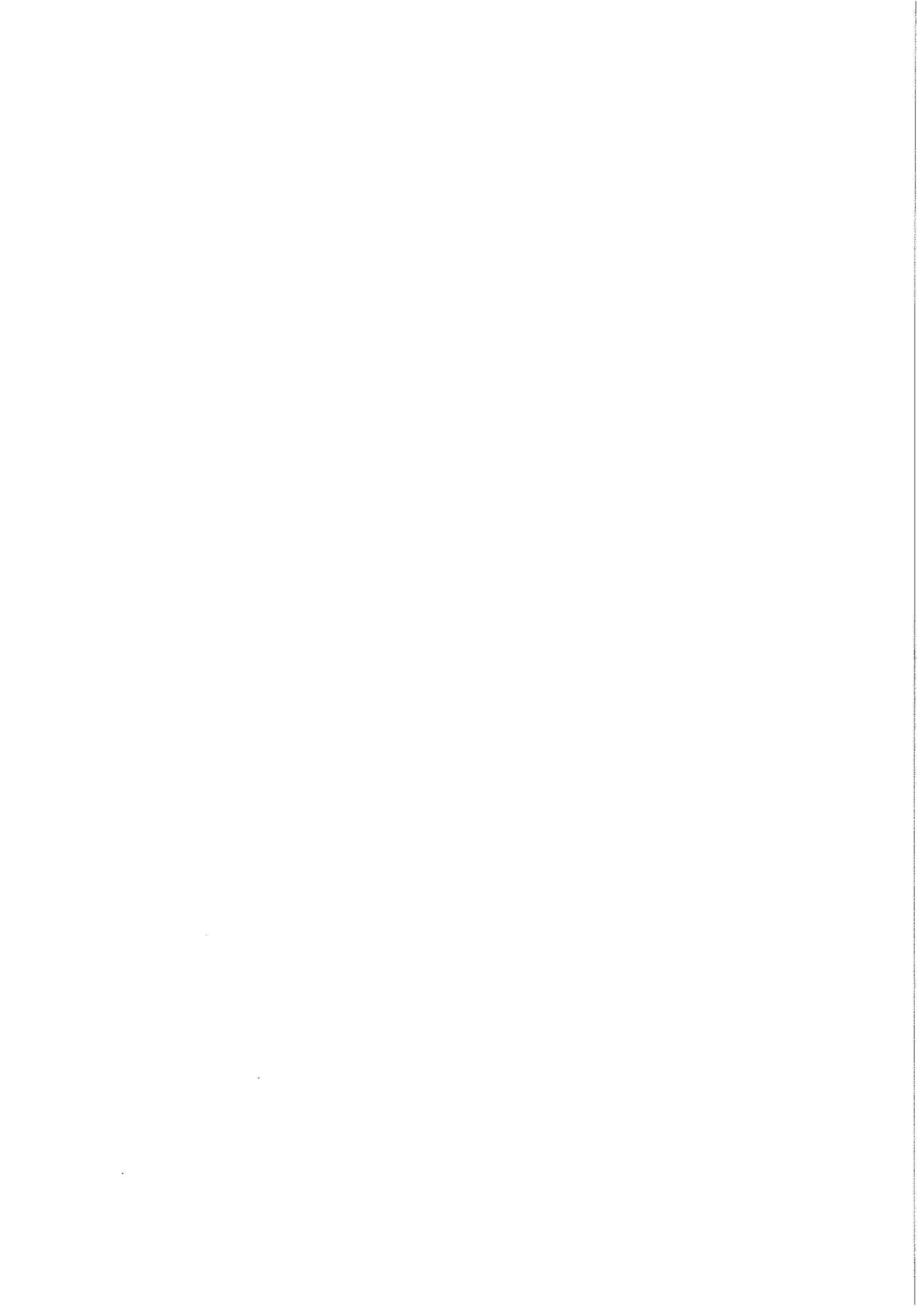

Yves Dijamatovic

Le Rapporteur




Cyril Golaz

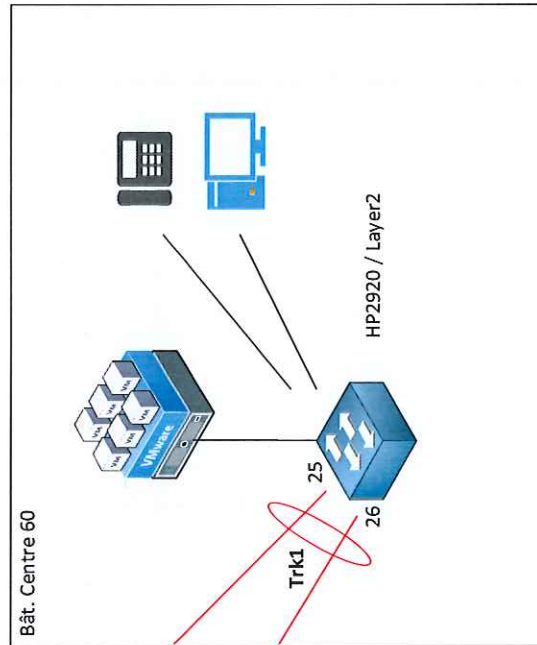
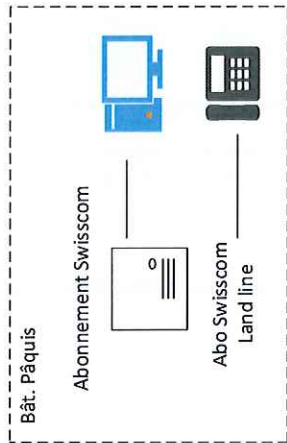
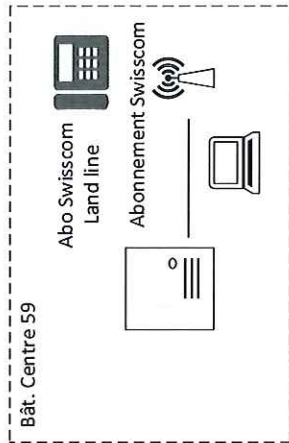
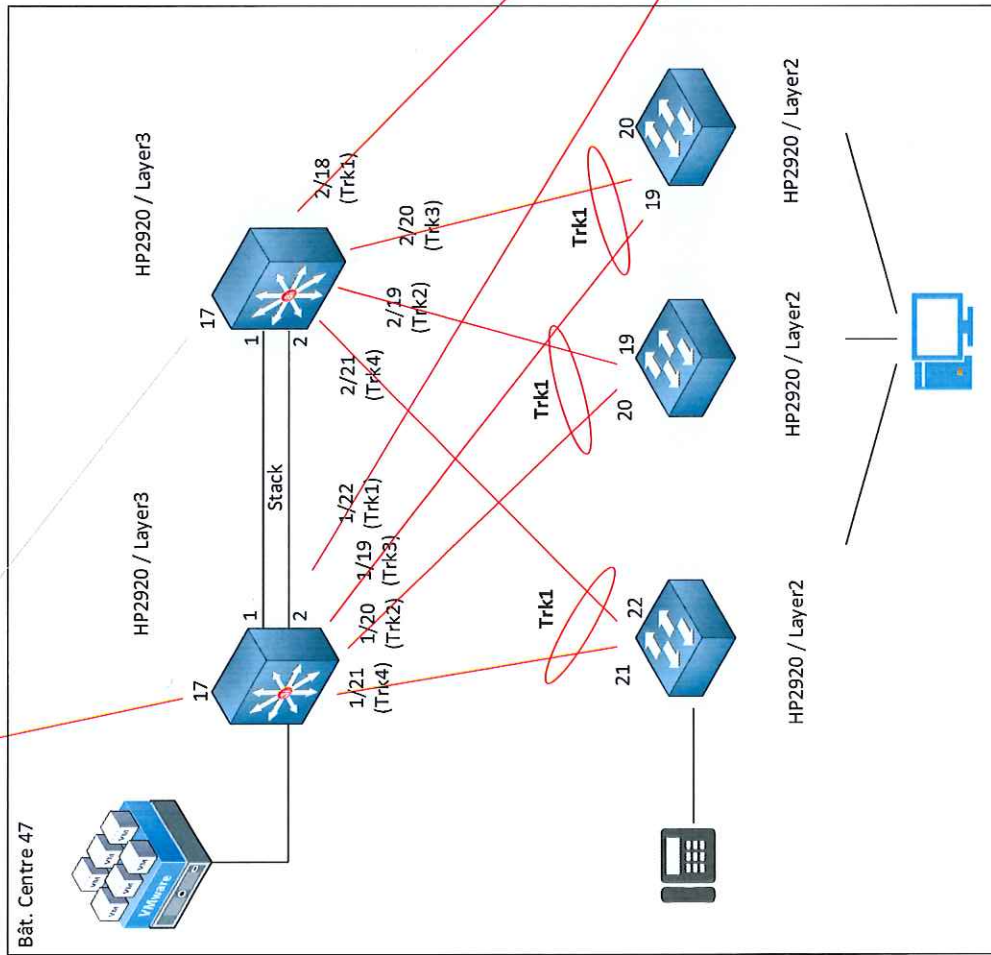
Saint-Sulpice, le 24 janvier 2018

Annexes : schéma du réseau actuel et schéma du réseau planifié



Situation actuelle

 Internet
 Router VD / FAI
 Bande passante 4 Mb (MAX)
 Redondance manuelle de la ligne internet le router VD actuel n'étant muni que d'un port



Situation future

Router VD / FAI
 Bande passante 100 mb (MIN)
 Redondance de la ligne internet

